

20
novembre

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES DROITS
DE L'ENFANT**

avec le
**conseil
français
des
associations
pour les
droits
de
l'enfant**

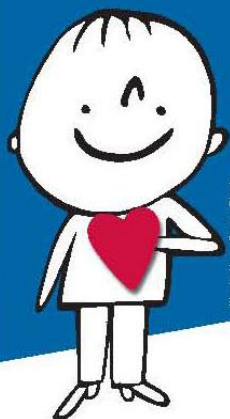


Illustration: Serge Bloch

**Les droits
de l'enfant
nous
concernent
tous !**



MAIRIE DE PARIS 

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CONSEIL FRANÇAIS DES ASSOCIATIONS
POUR LES DROITS DE L'ENFANT (COFRADE)**

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant... aux oubliettes ?

Les Droits de l'Enfant s'affichent ce dimanche 20 novembre 2011 sur la façade de l'Hôtel de Ville de Paris avec le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) et la Mairie de Paris à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

La **Convention Internationale des Droits de l'Enfant - CIDE** - est un grand texte adopté en 1989 à l'ONU dans la continuité de la déclaration des droits de l'homme. Elle proclame les droits fondamentaux pour tous les enfants, à une famille, à la santé, à l'éducation, à la justice, à la protection et aussi leurs droits à s'exprimer et à participer à la vie de la société.

Tous les enfants en France sont concernés par cette Convention que la France a ratifiée en 1990 : tous les jeunes de moins de 18 ans « indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».

Le COFRADE, association loi 1901 composée de 50 associations membres, veille à l'application de la Convention depuis 1990. Le COFRADE fait connaître la Convention au grand public, propose aux Pouvoirs publics des adaptations législatives et rend compte périodiquement au Comité des Droits de l'Enfant à Genève. Le COFRADE établit son rapport à partir des constats faits sur le terrain par ses associations membres.

La France, pays signataire de la Convention, a l'obligation de la faire connaître par tous les moyens. Pourtant, **aujourd'hui la Convention paraît complètement oubliée dans le discours ambiant et le fossé se creuse entre notre société et ses enfants.**

A la veille d'échéances électorales importantes, le COFRADE demande aux élus, aux partis politiques, aux candidats et futurs candidats, de s'engager sur l'application complète de la Convention dans notre pays et sur la mise en place d'une politique globale pour TOUS nos ENFANTS dans l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Contact COFRADE :

Maria Serna : cofrade.contact@gmail.com

POINT PRESSE

Le dimanche 20 novembre à 10h 30, un point presse aura lieu devant l'Hôtel de Ville. Seront présents Monsieur Romain Lévy, Adjoint au maire de Paris chargé de la Protection de l'Enfance, Madame Andrée Sfeir, Présidente du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) qui participe également à l'émission « Le Jour du Seigneur » sur France 2 et les administrateurs du COFRADE.